

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
APPELLATION THÉÂTRE LYRIQUE
D'INTÉRÊT NATIONAL**

ANNÉES 2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU le décret n° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ainsi que l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges d'un conventionnement pour les théâtres lyriques d'intérêt national ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2018 nommant Madame Anne MATHERON, dans l'emploi de directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} juin 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°18-80 BAG du 1^{er} juin 2018 portant délégation de signature à Madame Anne MATHERON, Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et la subdélégation de la Directrice régionale aux agents placés sous son autorité ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération du Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté réuni en commission permanente en date du 15 mars 2019 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon en date du 25 mars 2019 ;

Entre

L'État, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bernard Schmeltz, Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de Côte d'Or, désigné sous le terme «**l'État**»,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite Dufay, désignée sous le terme «**la Région**»,

La Ville de Dijon, représentée par son maire Monsieur François Rebsamen, désignée sous le terme «**la Ville**»

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

L'Opéra de Dijon

Statut : Établissement public

Siège social : 11 Boulevard de Verdun – 21000 DIJON

Représentée par son directeur général et artistique : Monsieur Laurent JOYEUX

N° de SIRET : 443 406 244 00022

désigné ci-après sous le terme «**le bénéficiaire**»

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire de l'appellation *Théâtre lyrique d'intérêt national*, par décision ministérielle en date du 25 octobre 2017, qui lui ouvre droit à un conventionnement de cinq ans ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant que l'appellation *Théâtre lyrique d'intérêt national* participe de la politique nationale de soutien à des structures labellisées de création et de diffusion artistique ;

Considérant l'objectif de promotion de la production et de la diffusion de spectacles lyriques sur le territoire, notamment régional, au travers d'un programme d'actions artistiques et culturelles qui présente un intérêt général pour la création, le renouvellement, la valorisation et la démocratisation de ce répertoire et de ses différentes formes ;

Considérant la volonté de l'Etat d'accompagner financièrement le projet artistique et culturel de l'Opéra de Dijon qui répond aux critères du cahier des missions et des charges d'un *Théâtre lyrique d'intérêt national* ;

Considérant le projet porté par le directeur de l'Opéra Laurent Joyeux, qui privilégie le renouvellement des écritures et la diversité des modes d'adresse au public, ainsi que le soutien aux équipes artistiques et à l'insertion professionnelle des jeunes créateurs et artistes ;

Considérant l'inscription de son action dans les réseaux de coproduction, en poursuivant la mise en place des partenariats territoriaux de proximité avec les acteurs locaux dont notamment les orchestres régionaux, et des structures de production et de diffusion en région, notamment les scènes nationales et les scènes conventionnées, mais aussi des régions voisines, tout en veillant à s'inscrire dans les réseaux professionnels nationaux, européens et extra-européens ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant que le *projet artistique et culturel* ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures de production labellisées au cœur de son action en faveur du développement de la musique en région et considérant que ces acteurs, et en particulier l'Opéra de Dijon, contribuent à l'attractivité du territoire régional, à l'élargissement des publics par l'accueil de spectacles de qualité, au soutien à la production artistique régionale et au développement d'actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques,

Considérant que la Ville, engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistique, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire, souhaite promouvoir la musique, le chant lyrique, la danse et le théâtre auprès d'un large public.

Considérant que la Ville est dotée de nombreuses infrastructures dans le secteur du spectacle vivant, labellisées par l'État, qui forment une offre cohérente : L'Opéra de Dijon - Théâtre lyrique d'intérêt national ; la Vapeur - SMAC ; le Théâtre Dijon Bourgogne - Centre Dramatique National ; la Minoterie - scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse ; Art Danse - Centre de Développement Chorégraphique National ; le Conservatoire à Rayonnement Régional ; l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant que cette politique s'inscrit dans un cadre plus général, celui d'une approche de développement culturel durable du territoire visant à offrir un projet culturel qui contribue à renforcer le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés ; à prendre en compte et à valoriser, sans hiérarchisation, la diversité des cultures présentes sur le territoire dijonnais ; à construire une politique d'action culturelle en lien avec les relais éducatifs et sociaux et les initiatives citoyennes ; et, à valoriser le patrimoine en lien avec la création contemporaine.

Considérant que la Ville mène une politique visant à offrir l'égalité devant le service public de la culture, à ce titre, l'Opéra développe une politique tarifaire adaptée et mène un travail de médiation et d'action culturelle auprès des publics les plus éloignés.

Considérant que la Ville entend favoriser la création contemporaine, l'Opéra de Dijon, maison de création et de production, développe un projet singulier participant au renouvellement, la diversité et l'évolution des formes d'art lyrique.

Inscrivant pleinement son projet en phase avec la politique culturelle de la Ville, l'Opéra amplifie ses partenariats artistiques avec les acteurs culturels, notamment à l'échelle de la Métropole dijonnaise, en participant aux actions soutenues ou suscitées par la Ville et en développant une coopération active avec

les acteurs locaux. Dans ce cadre, l'Opéra développe de nouvelles passerelles avec le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'ESM qui poursuivent des missions de formation et d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, au titre du rayonnement du territoire, l'Opéra de Dijon s'inscrit au sein du réseau des ambassadeurs "Just Dijon" qui assure une mission de promotion des atouts de Dijon Métropole au national et à l'international. Ce réseau tisse des liens auprès de porteurs de projets et contribue activement au projet de développement économique du territoire dijonnais.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire de l'appellation *Théâtre lyrique d'intérêt national* et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur, Monsieur Laurent Joyeux et approuvé par le conseil d'administration est précisé en **ANNEXE 1** à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activités.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

2.1 Participer au renouvellement, la diversité et l'évolution des formes d'art lyrique et la création contemporaine

Pour le renouvellement des écritures et la diversité des formes d'adresse au public : dès la saison 2017-2018, l'Opéra de Dijon programmera chaque saison un projet lyrique visant à réinterroger la forme lyrique via le questionnement d'une œuvre du répertoire ou la création d'une œuvre nouvelle.

Un programme lyrique et musical d'accueil en résidence en direction des artistes créateurs et interprètes, compositeurs, et équipe de création avec la résidence d'ensembles spécialisés et la résidence d'un compositeur, est mis en place.

Une politique de recherches patrimoniales menée en lien avec l'expérimentation de formats artistiques nouveaux

L'Opéra de Dijon mène depuis plusieurs saisons et continuera dans le cadre de cette convention, une politique de recherches patrimoniales avec la présence d'artistes spécialisés. La résidence de Leonardo Garcia Alarcon et Cappella Mediterranea permettra de favoriser la redécouverte et la présentation d'œuvres du répertoire lyrique notamment celles du XVIIème siècle, qui n'ont pas été données depuis.

Des metteurs en scène reconnus pour leur capacité à faire revivre ces œuvres aux codes très différents de ceux de l'opéra « traditionnel », seront associés aux projets pour dévoiler leur contemporanéité.

Un engagement fort pour la création contemporaine et l'expérimentation du renouvellement des écritures et la diversité des formes d'adresse au public

Une politique de commande ou co-commandes d'œuvres lyriques et musicales nouvelles pour parvenir à produire ou coproduire une œuvre lyrique contemporaine par saison en version scénique sera menée par l'Opéra de Dijon, qui poursuivra ainsi son engagement en faveur de la création lyrique contemporaine. Concernant la politique musicale, l'Opéra de Dijon cherchera à présenter les créations de plusieurs compositeurs contemporains européens dans ses discussions avec les orchestres et ensembles invités.

Favoriser la découverte des grands chorégraphes contemporains

L'Opéra de Dijon s'efforcera de proposer au public chaque saison trois spectacles de danse contemporaine, avec le souci de faire découvrir les grands noms de la danse d'aujourd'hui en même temps que la découverte de chorégraphes marquants du XX^{ème} siècle. Si les moyens budgétaires le permettent, un de ces spectacles sera proposé en coproduction avec la compagnie, visant ainsi à encourager la création contemporaine.

Par ailleurs, en collaboration avec le festival Art Danse, l'Opéra fera découvrir pour deux spectacles en moyenne par saison, de jeunes chorégraphes émergents.

2.2 Un soutien renforcé aux artistes

Un modèle original alliant forces permanentes et ensembles spécialisés

La force du modèle original de l'Opéra de Dijon est que son projet artistique repose tout à la fois sur les forces permanentes dont dispose l'Opéra et sa ville (Chœur, ateliers de décors et costumes, mais aussi l'Orchestre Dijon Bourgogne lié par convention jusqu'en 2020), mais aussi sur plusieurs compagnonnages artistiques avec des ensembles spécialisés, permettant de couvrir l'ensemble du répertoire lyrique et musical dans plusieurs approches : une approche historiquement informée rigoureuse et des approches contemporaines, avec ou sans chef.

Continuer le développement du chœur permanent de l'Opéra de Dijon

La politique de réformes et de modernisation menée depuis 2009 sera poursuivie. Le projet d'élargissement du répertoire, de la participation du chœur à des concerts sur des répertoires spécifiques, les partenariats artistiques avec d'autres chœurs d'opéras de France, la diffusion en région, l'implication des jeunes solistes du chœur dans les productions d'opéras favorisant ainsi l'insertion de jeunes professionnels, une participation dans la durée sur des programmes d'actions culturelles, seront maintenus et amplifiés. Par ailleurs l'Opéra de Dijon sera investi dans les réflexions menées concernant la carrière des artistes lyriques des chœurs.

Produire et coproduire des ouvrages lyriques avec les ensembles spécialisés en résidence ou associés

Les artistes et ensemble associés à la programmation lyrique

Depuis 2009, l'Opéra de Dijon a choisi d'entretenir une relation privilégiée avec des ensembles et des artistes associés afin notamment de développer une programmation lyrique et musicale historiquement informée rigoureuse. Cela a été le cas avec Emmanuelle Haïm et le Concert d'Astrée, Etienne Meyer et les Traversées Baroques.

Par ailleurs, une relation forte unit historiquement l'Orchestre Dijon Bourgogne et l'Opéra de Dijon : une convention tripartite avec la Ville de Dijon définit jusqu'en 2020 les modalités de travail et d'échange entre l'Opéra et L'Orchestre, naturellement associé à la programmation lyrique élaborée par l'Opéra.

Dès la saison 2017-2018, l'Opéra de Dijon accueille un nouvel ensemble et artiste en résidence : Cappella Mediterranea et Leonardo Garcia Alarcon.

Cette résidence doit permettre la production d'au moins un ouvrage lyrique en version scénique par saison, ainsi que de nombreux concerts. Sont ainsi prévus :

2017-2018 : *El Prometeo* de Draghi ; 2018-2019 : *la Finta Pazza* de Saccati ; 2019-2020 : *Alcina* ; 2020-2021 : *Falstaff*

De plus, Leonardo Garcia Alarcon ayant réalisé un travail remarquable avec le Chœur de Chambre de Namur, il interviendra sur des projets spécifiques auprès du chœur de l'Opéra de Dijon.

La quasi-totalité des projets lyriques menés avec Emmanuelle Haïm ou Leonardo Garcia Alarcon font l'objet de coproductions, contribuant ainsi à la diffusion et au rayonnement de ces ensembles.

Accompagner les ensembles en résidence ou associés dans leur travail de recherche ou de réinterprétation du répertoire musical

L'Opéra de Dijon a choisi de consacrer un axe essentiel de sa programmation musicale à l'interprétation sur instruments historiques, confirmant ainsi son souci d'excellence et d'authenticité. Ainsi, Andreas Staier est claviériste en résidence pour ses interprétations sur clavecin ou piano, et Jos van Immerseel (comme claviériste et chef d'Anima Eterna Brugge) donnent chacun 3 à 5 concerts par saison, auxquels s'ajoutent Emmanuelle Haïm et le Concert d'Astrée et régulièrement Christophe Rousset et les Talens Lyriques mais encore Philippe Herreweghe, les Freiburger Barock Orchester, ou Akademie für Alte Musik Berlin.

Dans ce cadre, l'Opéra de Dijon est à l'écoute des artistes en résidence ou associés et les accompagne dans leurs projets de redécouvertes de répertoire.

L'Opéra a aussi à cœur de permettre le développement artistique d'un ensemble dans le temps : en témoigne son accompagnement des Dissonances, depuis les symphonies de Mozart jusqu'à Stravinsky, Debussy, Alban Berg ou Mahler.

2.3 Une politique ambitieuse de relations avec les publics

Une politique tarifaire exemplaire pour permettre l'accès de tous à l'Opéra

L'Opéra de Dijon, en partenariat avec la Ville de Dijon, a mis en place depuis plusieurs années une politique tarifaire spécifique permettant l'accès au plus grand nombre. Le prix le moins cher est à 5,5 euros. Le prix moyen du billet est de 19 euros.

Une politique de communication ambitieuse et novatrice

L'Opéra de Dijon a fait le choix d'accueillir en résidence le photographe Gilles Abegg, qui a notamment travaillé comme photographe au plateau pour Peter Brook et a réalisé plusieurs reportages pour l'Abbaye de Royaumont.

Une plateforme numérique pédagogique et une bibliothèque numérique en ligne seront mis en place pour permettra à la fois une démocratisation de l'accès à l'Opéra et un partage des productions et du processus de fabrication d'un opéra avec le plus grand nombre.

Une politique d'action culturelle novatrice en direction de tous les publics, avec la participation inscrite au cœur de la démarche

L'Opéra a mis en place depuis plusieurs années une politique d'éducation artistique et culturelle pour le jeune public et les publics éloignés de la culture. Cette politique a fait de l'Opéra de Dijon un Opéra pédagogique, accessible, solidaire, et tourné vers les familles. De nombreux partenariats ont été noués et seront poursuivis, notamment par la signature de conventions avec le Ministère de l'Éducation Nationale, et le Ministère de la Justice.

Pour les prochaines années, les projets participatifs, ceux faisant appel aux nouvelles technologies seront encouragés.

Par ailleurs, une programmation jeune public dédiée chaque saison sera proposée. L'approche de l'Opéra de Dijon est de favoriser l'accès des jeunes aux opéras du répertoire, sans simplification de l'œuvre, mais en mettant en œuvre des séances dédiées, des actions de médiation en amont en lien avec l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, l'Opéra de Dijon est convaincu que c'est en participant à une forme d'expression artistique, en participant au processus créatif que l'imaginaire de l'enfant se nourrit et peut ainsi adhérer par la suite

aux œuvres les plus exigeantes. C'est pourquoi, de nombreuses formes participatives et créatives seront mises en place avec un public scolarisé et/ou éloigné de la culture.

2.4 Renforcer les liens avec le territoire

Le chœur présent sur le territoire

L'Opéra de Dijon développera des concerts du chœur de l'Opéra en Région.

D'autre part, l'Opéra de Dijon cherchera à développer de nouvelles formes lyriques légères et itinérantes destinées à la diffusion régionale pour laquelle l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté a été sollicitée afin de permettre cette diffusion. Elles sont destinées à être proposées aux différentes scènes régionales.

Mention spécifique concernant la participation éventuelle d'amateurs

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télédéclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET ET DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le coût total du projet et les coûts annuels éligibles prenant en compte les coûts totaux retenus estimés du programme d'actions, ainsi que tous les produits qui y sont affectés, figurent en **ANNEXE III** dans les budgets prévisionnels annuels présentés par le bénéficiaire.

Sous réserve des votes des budgets par les assemblées délibérantes concernées, la contribution de chaque partenaire public fait l'objet d'une convention financière annuelle pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et des procédures de programmation et d'engagement propres à chaque partenaire public.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1^{er} et 2nd. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité ;
- un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;

- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalent temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure
- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de chaque partenaire public ainsi que le nom du label dont il est titulaire sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Le bénéficiaire déclare ne pas recevoir d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide.

Chaque partenaire public informe le bénéficiaire de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier, au moins une fois par an, dans le cadre du Conseil d'administration en présence de la direction artistique du bénéficiaire et des représentants des partenaires publics signataires.

Le Conseil d'administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et les indicateurs associés en **ANNEXE II**;

- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, le bénéficiaire présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au Préfet de région (direction régionale des affaires culturelles), au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires. Le Préfet de région émet un avis et le transmet au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure, les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE PAR LES PARTENAIRES PUBLICS

Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et au contrôle mentionné à l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

Si une modification intervient dans l'administration ou les statuts du bénéficiaire durant l'exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage sans délai auprès des partenaires publics à leur communiquer la copie de tout acte administratif pris à l'occasion de ces modifications.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes I (projet artistique et culturel), II (indicateurs quantitatifs et qualitatifs), et III (budgets prévisionnels annuels présentés par le bénéficiaire pour la durée de la convention d'objectifs), font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Pour le bénéficiaire,
Le Directeur général et artistique

Pour l'État, ministère de la Culture,
le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles

Monsieur Laurent JOYEUX,

Madame Anne MATHERON

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire

Pour la Région,
La Présidente

Monsieur François REBSAMEN,

Madame Marie-Guite DUFAY

Annexes (pour la durée de la convention) :

Annexe I : le projet artistique et culturel

Annexe II : les indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe III : les budgets prévisionnels présentés par le bénéficiaire

17



18

**Projet artistique
et culturel
programme
d'actions
2017-2023**

opera-dijon.fr

03 80 48 82 92

Projet artistique et culturel | programme d'actions 2017-2023

dans le cadre de
la demande de conventionnement
Théâtre Lyrique d'Intérêt National
- Critères de l'arrêté du 5 mai 2017-

Introduction

Pérénniser et développer le modèle original de l'Opéra de Dijon

Le Ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et bien sûr la Ville de Dijon, accompagnent chaque année financièrement depuis 2009 le projet de l'Opéra de Dijon et siègent à son conseil d'administration. Les objectifs de ces financements étaient de permettre, tout en aménageant le territoire, l'ancrage de l'Opéra de Dijon parmi les maisons modernes et dynamiques, en faisant par ailleurs une maison exemplaire en termes de résidences d'artistes tout en développant un véritable projet pour ses artistes permanents (chœur de l'Opéra), de développement des coproductions, d'insertion de jeunes professionnels, ou d'éducation artistique et culturelle, tout en garantissant à tous l'accès aux formes lyriques, musicales et chorégraphiques, par une politique tarifaire extrêmement volontariste.

Après maintenant huit saisons, les réussites sont incontestables. Un taux d'augmentation du nombre d'abonnés de plus de 300%, une fréquentation en hausse de plus de 50%, 27% du public ayant moins de 26 ans, témoignent d'abord du succès auprès du public.

Désormais, l'Opéra de Dijon fait partie du réseau des Opéras français et coproduit régulièrement avec des maisons comme les Opéras de Lille, Rouen, Limoges, Saint-Etienne, Angers-Nantes, mais aussi le Théâtre des Champs Élysées ou le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, le Staatstheater Nürnberg, La Monnaie de Bruxelles, etc.

La programmation de l'Opéra de Dijon est audacieuse, faisant une large part aux œuvres du XXème siècle et à la création contemporaine. Ses artistes et ensembles en résidence ou associés, comme Les Dissonances et David Grimal, le compositeur Brice Pauset, mais encore Jos van Immerseel et Anima Eterna Brugge, Emmanuelle Haïm et le Concert d'Astrée, ou Andreas Staier, en font une maison originale et qui compte à l'échelle européenne. Chaque saison, un effort particulier est mené pour la formation et l'insertion de jeunes professionnels. Enfin, l'Opéra de Dijon est particulièrement dynamique en termes d'éducation artistique et culturelle : le renouvellement d'une convention avec le Ministère de

l'Éducation nationale a été signé l'année dernière pour les cinq prochaines années, l'Opéra de Dijon s'apprête à lancer une plateforme numérique pédagogique, véritable bibliothèque numérique. Chaque saison plus de 70 projets « sur-mesure » et spécifiques de développement culturel et de médiation sont menés dans les écoles, collèges et lycées de toute la Région. De nombreuses et fructueuses collaborations sont régulièrement menées avec les artistes et structures culturelles de la Région.

L'Opéra de Dijon représente ainsi aujourd'hui un potentiel de développement et un lieu incontournable en termes de création artistique, d'éducation artistique et culturelle, mais aussi en termes d'emploi, au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté. Il est ainsi le seul pôle de création d'envergure dans le Centre-Est, entre Paris, Nancy, Strasbourg et Lyon, dans le domaine lyrique et musical. L'Opéra de Dijon est en effet la seule maison de création avec des forces artistiques permanentes sur le territoire régional, et il participe ainsi grandement au rayonnement de la Ville de Dijon, nouvelle métropole et capitale régionale, et de la Région.

Participer au renouvellement, la diversité et l'évolution des formes d'art lyrique et la création contemporaine

Pour le renouvellement des écritures et la diversité des formes d'adresse au public

Dès la saison 2017-2018, l'Opéra de Dijon programmera chaque saison un projet lyrique visant à réinterroger la forme lyrique via le questionnement d'une œuvre du répertoire ou la création d'une œuvre nouvelle.

Ainsi, l'Opéra de Dijon souhaite réfléchir au dialogue entre les disciplines artistiques et à l'expression artistique sur un plateau d'opéra. L'objectif est de faire résonner des œuvres du répertoire de manière contemporaine, sans passer par la simple transposition de l'époque de la mise en scène. Dès lors, les équipes de création peuvent s'emparer de tous les aspects de l'œuvre et du matériau existant pour déconstruire, reconstruire, réinventer.

C'est le cas en décembre 2017 des *Contes d'Hoffmann* réinterprétés par Mikaël Serre et Fabien Touchard.

Ce sera le cas aussi pour les saisons suivantes où des discussions sont en cours avec Vincent Macaigne, David Marton notamment.

Un programme lyrique et musical d'accueil en résidence en direction des artistes créateurs et interprètes, compositeurs, et équipe de création

UN RAPPORT FORT A LA CREATION CONTEMPORAINE AVEC LA RESIDENCE D'UN COMPOSITEUR

Brice Pauset est en résidence depuis 2010. Claveciniste, compositeur, professeur de composition à la Hochschule de Freiburg, directeur artistique de l'ensemble Contrechamps à Genève, est également compositeur en résidence à l'Opéra de Dijon, qui lui a ainsi passé commande de plusieurs œuvres dont une pièce pour les Dissonances, une pièce pour violon seul pour David Grimal, un opéra, *l'Opéra de la Lune* (d'après le texte éponyme de Jacques Prévert), une adaptation du Ring de Wagner en deux journées, deux préludes lyriques pour très grand orchestre. En sus de ces créations, ses œuvres ont été interprétées par l'ODB, mais aussi par les plus grands interprètes comme le quatuor Arditti, ou l'orchestre symphonique de la SWR Baden-Baden und Freiburg.

La présence de Brice Pauset comme compositeur en résidence sur une longue durée, marquant ainsi l'innovation de l'Opéra de Dijon, a naturellement renforcé un tropisme de l'Opéra de Dijon depuis 2009 : la programmation régulière et revendiquée, d'ouvrages de compositeurs contemporains. Ainsi, le public de l'Opéra a pu découvrir des œuvres de : Jörg Widmann, Jérémie Rohrer, Régis Campo (*le Bestiaire* – commande de l'Opéra de Dijon), Daniel A. D'Adamo, Philipp Glass, Kaija Saariaho, Peteris Vasks, Thierry Escaich (commande de l'Opéra de Dijon), Valenty Silvestrov, Pierre Boulez, Pierre Henry, Roland Auzet, Marc-André Dalbavie (commande de l'Opéra de Dijon), George Crumb, Hans Abrahamsen, Henning Kraggerud, Stefan Heucke, Albert Schnelzer, Franck Vigroux, Magnus Lindberg, Jouini Kaipainen, Louis Aguirre, Bent Sorensen, Henry Dutilleux, Petr Eben, Ondrej Adamek, Thierry Pécou, David Walter, Clara Iannotta, James Macmillan, Aurélien Maestracci, Vladimir Mendelssohn, Milan Mihajlovic, Ivo Petric, Isidora Zebeljan, Vito Zuraj,...

Le nombre important de ces compositeurs et leurs nationalités nombreuses témoignent du souhait de l'Opéra de Dijon de dresser un tableau le plus large possible de la création sous toutes ses formes, en faisant confiance parfois à de très jeunes compositeurs ou compositrices.

POURSUITE DE LA RÉSIDENCE DE BRICE PAUSET

L'Opéra de Dijon continuera son soutien aux créateurs en poursuivant la résidence de Brice Pauset. Celle-ci donnera lieu lors de la saison 2019-2020 à la création de *Strafen (Les Châtiments)*, d'après Franz Kafka, commande de l'Opéra de Dijon.

LE PROJET D'ACCUEILLIR UNE ÉQUIPE DE CRÉATION EN RÉSIDENCE A HORIZON 2020

L'Opéra de Dijon souhaiterait accueillir en résidence une équipe de création (metteur en scène, scénographe, chorégraphe, vidéaste, éclairagiste,...). Des contacts ont déjà été pris avec plusieurs artistes et des projets sont en cours d'élaboration pour étudier la faisabilité et les engagements réciproques nécessaires.

Une politique de recherches patrimoniales menée en lien avec l'expérimentation de formats artistiques nouveaux

CONFRONTER RECHERCHES PATRIMONIALES ET REGARD CONTEMPORAIN

La résidence de Leonardo Garcia Alarcon et Cappella Mediterranea permettra de favoriser la redécouverte et la présentation d'œuvres du répertoire lyrique notamment celles du XVII^{ème} siècle, qui n'ont pas été données depuis.

Ainsi en 2017-2018, l'Opéra de Dijon présentera *El Prometeo* de Antonio Draghi, et en 2018-2019 *la Finta Pazza* de Saccati, 1^{er} opéra présenté en France.

Des metteurs en scène reconnus pour leur capacité à faire revivre ces œuvres aux codes très différents de ceux de l'opéra « traditionnel », seront associés aux projets pour dévoiler leur contemporanéité.

Par ailleurs, en 2017-2018, l'Opéra de Dijon s'est associé au Théâtre de Caen pour permettre la re-création scénique du *Ballet Royal de la Nuit* avec Sébastien Daucé.

Un engagement fort pour la création contemporaine et l'expérimentation du renouvellement des écritures et la diversité des formes d'adresse au public

UNE POLITIQUE DE COMMANDE OU CO-COMMANDES D'ŒUVRES LYRIQUES ET MUSICALES NOUVELLES POUR PARVENIR À PRODUIRE OU COPRODUIRE UNE ŒUVRE LYRIQUE CONTEMPORAINE PAR SAISON EN VERSION SCÉNIQUE

L'Opéra de Dijon poursuivra son engagement en faveur de la création lyrique contemporaine. Ainsi, pour les prochaines saisons :

- **Saison 2017-2018** : *Pinocchio* de Philippe Boesmans, co-commande et coproduction avec le Festival International d'Art Lyrique d'Aix en Provence. Représentations à Dijon en septembre-octobre 2017.
- **Saison 2018-2019** : *Koma* de Georg Freiderich Haas, co-commande avec le Stadttheater de Klagenfurt, représentations à Dijon en avril 2019.
- **Saison 2019-2020** : *Strafen (Les Châtiments)* de Brice Pauset, d'après Franz Kafka, commande de l'Opéra de Dijon. Représentations en septembre –octobre 2019
- **Saison 2019-2020** : *La Passion selon Judas*, de Leonardo Garcia Alarcon. Représentations à Dijon en avril 2020.
- **Saison 2020-2021** : *Création* de Thierry Escaich pour Patricia Petibon, commande du Théâtre des Champs Élysées et de l'Opéra de Dijon, donnée en dyptique avec *la voix humaine de Poulenc* représentations en février 2021.

Concernant la politique musicale, l'Opéra de Dijon cherchera à présenter les créations de plusieurs compositeurs contemporains européens dans ses discussions avec les orchestres et ensembles invités.

Un soutien renforcé aux artistes

Un modèle original alliant forces permanentes et ensembles spécialisés

La force du modèle original de l'Opéra de Dijon est que son projet artistique repose tout à la fois sur les forces permanentes dont dispose l'Opéra et sa ville (Chœur, ateliers de décors et costumes, mais aussi l'Orchestre Dijon Bourgogne lié par convention jusqu'en 2020), mais aussi sur plusieurs compagnonnages artistiques avec des ensembles spécialisés, permettant de couvrir l'ensemble du répertoire lyrique et musical dans plusieurs approches : une approche historiquement informée rigoureuse et des approches contemporaines, avec ou sans chef.

Continuer le développement du chœur permanent de l'Opéra de Dijon

UNE REFORME DU CHŒUR MENÉE AVEC SUCCÈS

Le maintien de l'emploi artistique en région d'une part (27 postes équivalent temps plein) ainsi que la nécessité stratégique de disposer d'une véritable force de production et de développement culturel nous a conduit, d'un commun accord avec le Maire de Dijon, à mettre en œuvre un développement du chœur de l'Opéra de Dijon, aux conditions suivantes :

- la masse salariale de ce chœur devait être maîtrisée.
- Le niveau artistique du chœur devait être celui des meilleurs chœurs professionnels (comparables à celui d'institutions comme celui de l'Opéra national de Lyon).
- Le niveau artistique doit permettre des tournées du chœur en Région et également sa participation à des coproductions dans d'autres théâtres français ou européens
- Un chef de chœur professionnel recruté par concours pour pouvoir mener un travail de fond avec le chœur sur des répertoires tant lyriques que musicaux allant du baroque au contemporain.
- Transformer un chœur lyrique borné sur le répertoire italien de la fin du XIX^{ème} siècle et l'opérette, en un chœur polyvalent, abordant tous les répertoires lyriques, mais aussi des oratorios, et ensembles de chambre (capacité de se produire en effectifs à géométrie variable).
- Faire évoluer les missions des artistes lyriques des chœurs en incluant le développement culturel au cœur du travail hebdomadaire.

Cette politique a donc été menée grâce aux moyens suivants :

- mise en place de contrôles de compétence à grande échelle mais progressivement dans le temps
- accompagnement social et professionnel pour des reconversions ou à défaut des ruptures conventionnelles négociées
- recentrage et renforcement du dialogue social
- possibilité de remplacer poste par poste les choristes partants par de jeunes professionnels talentueux recrutés sur concours national par un jury professionnel.

Les résultats artistiques sont à la hauteur de l'enjeu, comme en témoignent les nombreux articles de presse dont notamment ceux saluant le travail réalisé sur *Wozzeck* ou tout récemment *Orphée & Eurydice* ou encore *Die Zauberflöte* (Opéra de Dijon / Philharmonie de Paris), confirmant d'une part l'aptitude du chœur à aborder désormais le grand répertoire lyrique, et d'autre part sa capacité à aborder le répertoire de chœur de chambre, et plus globalement la pertinence de la politique artistique et sociale mise en œuvre.

UN PROJET AMBITIEUX POUR LE CHŒUR

La politique menée depuis 2009 sera évidemment poursuivie. Le projet d'élargissement du répertoire, de la participation du chœur à des concerts sur des répertoires spécifiques, les partenariats artistiques avec d'autres chœurs d'opéras de France, la diffusion en région, l'implication des jeunes solistes du chœur dans les productions d'opéras favorisant ainsi l'insertion de jeunes professionnels, une participation dans la durée sur des programmes d'actions culturelles, seront maintenus et amplifiés.

Ainsi par exemple, en 2017-2018, le Chœur de l'Opéra de Dijon participera à la *Damnation de Faust* de Berlioz donnée à Angers-Nantes Opéra, mais aussi à *Nabucco* de Verdi coproduit avec l'Opéra de Lille. Les solistes du chœur de l'Opéra se produiront dans les Contes d'Hoffmann, et aussi dans un projet d'opérette imaginaire destiné à la diffusion régionale.

Produire et coproduire des ouvrages lyriques avec les ensembles spécialisés en résidence ou associés

LES ARTISTES ET ENSEMBLE ASSOCIÉS À LA PROGRAMMATION LYRIQUE

Depuis 2009, l'Opéra de Dijon a choisi d'entretenir une relation privilégiée avec des ensembles et des artistes associés afin notamment de développer une programmation lyrique et musicale historiquement informée rigoureuse. Cela a été le cas avec :

- Emmanuelle Haïm et le Concert d'Astrée
- Etienne Meyer et les Traversées Baroques

Pour les saisons suivantes, Emmanuelle Haïm et le concert d'astrée retrouveront la fosse de l'Opéra pour la poursuite du cycle Rameau entrepris dès 2009. Sont ainsi prévus à cette date : *Pygmalion* en 2017-2018 et *les Borréades* en 2018-2019.

Par ailleurs, une relation forte unit historiquement l'Orchestre Dijon Bourgogne et l'Opéra de Dijon : une convention tripartite avec la Ville de Dijon définit jusqu'en 2020 les modalités de travail et d'échange entre l'Opéra et l'Orchestre, naturellement associé à la programmation lyrique élaborée par l'Opéra. Pour les saisons 2018-2019 et suivantes, l'Opéra a prévu 2 à 3 productions lyriques par saison dans la perspective notamment du nouvel orchestre régional à ce jour dans sa phase de préfiguration. En outre, la production de grands opéras du répertoire dirigés par des chefs spécialisés dans ces répertoires, comme *Simon Boccanegra*, *Nabucco*, *Carmen*, *Pelléas et Mélisande*, *Tosca*, *Parsifal* est d'ores et déjà confirmée pour les 3 prochaines saisons, et les coproductions en cours.

UN NOUVEL ENSEMBLE ET ARTISTE EN RESIDENCE

Dès la saison 2017-2018, l'Opéra de Dijon accueille un nouvel ensemble et artiste en résidence : Cappella Mediterranea et Leonardo Garcia Alarcon.

Cette résidence doit permettre la production d'au moins un ouvrage lyrique en version scénique par saison, ainsi que de nombreux concerts. Sont ainsi prévus :

2017-2018 : *El Prometeo* de Draghi

2018-2019 : *la Finta Pazza* de Saccati

2019-2020 : *Falstaff*

De plus, Leonardo Garcia Alarcon ayant réalisé un travail remarquable avec le Chœur de Chambre de Namur, il interviendra sur des projets spécifiques auprès du chœur de l'Opéra de Dijon.

La quasi-totalité des projets lyriques menés avec Emmanuelle Haïm ou Leonardo Garcia Alarcon font l'objet de coproductions, contribuant ainsi à la diffusion et au rayonnement de ces ensembles.

Accompagner les ensembles en résidence ou associés dans leur travail de recherche ou de réinterprétation du répertoire musical

L'Opéra de Dijon a choisi de consacrer un **axe essentiel** de sa programmation musicale à **l'interprétation sur instruments historiques**, confirmant ainsi son souci d'excellence et d'authenticité. Ainsi, **Andreas Staier** est **claviériste en résidence** pour ses interprétations sur clavecin ou piano, et Jos van Immerseel (comme claviériste et chef d'Anima Eterna Brugge) donnent chacun 3 à 5 concerts par saison, auxquels s'ajoutent Emmanuelle Haïm et le Concert d'Astrée et régulièrement Christophe Rousset et les Talens Lyriques mais encore Philippe Herrweghe, les Freiburger Barock Orchester, ou Akademie für Alte Musik Berlin,....

Il nous apparaît aujourd'hui essentiel d'encourager ces redécouvertes, qui ne portent pas seulement sur le répertoire baroque et classique mais vont jusqu'aux œuvres de la première moitié du XX^{ème} siècle.

Des partenariats de confiance ont été noués avec les facteurs d'instruments les plus talentueux comme Christopher Clark, Antony Sidey, Matthias Griewish ou Christoph Kern, Edwin Beunk, pour bénéficier en permanence des meilleurs instruments, soit originaux, soit des copies de très haute facture.

Dans ce cadre, l'Opéra de Dijon est à l'écoute des artistes en résidence ou associés et les accompagne dans leurs projets de redécouvertes de répertoire (comme par exemple en janvier 2018 le travail de Andreas Staier sur le répertoire portugais pour clavecin, ou celui de Jos van Immerseel en mars 2018 sur l'interprétation de Richard Strauss sur instruments historiques). L'Opéra a aussi à cœur de permettre le développement artistique d'un ensemble dans le temps : en témoigne son accompagnement des Dissonances, depuis les symphonies de Mozart jusqu'à Stravinsky (*Le Sacre du Printemps* à l'automne 2017), Debussy (*Iberia* en janvier 2018) Alban Berg ou Mahler les saisons prochaines.

Favoriser et accompagner les jeunes artistes

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE JEUNES ARTISTES

Ainsi, chaque saison ou presque depuis 2009, **l'Opéra de Dijon a accueilli ou produit une académie de jeunes chanteurs** : *Fairy Queen* en 2009, *Orphée aux Enfers* en 2011, *l'Opéra de la Lune* en 2012, *Actéon* en 2013, *La Pellegrina* en 2014, *der Kaiser von Atlantis* en 2015

Même dans les productions les plus importantes, l'Opéra de Dijon a à cœur de faire émerger de futures stars de la scène lyrique mondiale. Ce fut le cas par exemple avec Sonya Yoncheva en 2011 avec *Agrippina* et *Poppée* en 2012, Daniel Brenna en 2013, Alison Oakes en 2015, Thomas Bauer en 2013, qui chantent maintenant à Bayreuth, au Metropolitan Opera de New-York ou à la Scala de Milan.

L'Opéra de Dijon fait également confiance à des metteurs en scène principalement issus du théâtre, qui font leurs premiers pas dans le domaine lyrique. On peut citer à titre d'exemple Jean-Yves Ruf, Guillaume Vincent, Benoît Lambert, Yves Lenoir, David Lescot, Clément Hervieu-Léger, Richard Brunel, Yves Beaunesne, Damien Caille-Perret, Andreas Linos, Lilo Baur, Sandrine Anglade, ou encore Maëlle Poesy, qui ont bénéficié de l'accompagnement de Dijon et ses partenaires coproducteurs pour des productions parmi leurs premières mises en scènes dans le domaine lyrique.

Cette dynamique sera évidemment poursuivie sur l'ensemble des prochaines saisons.

UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

De nombreux choristes ou musiciens du CRR et/ou du PESM effectuent des stages de professionnalisation dans des productions lyriques majeures comme c'était le cas par exemple pour *Don Giovanni* de Mozart, le *Ring* de Wagner/Pauset, ou plus récemment *Wozzeck* d'Alban Berg.

L'Opéra cherche également à intégrer le plus souvent possible des choristes supplémentaires dans ses productions, issus des cursus de formation supérieure (CNSM et ESM).

De nombreux projets musicaux et d'action culturelle impliquent aussi de jeunes professionnels. C'est le cas de *Pierre et le Loup*, du projet Side by Side avec l'Orchestre Dijon Bourgogne en 2017-2018 par exemple.

Ces collaborations seront évidemment poursuivies les prochaines saisons.

Une politique ambitieuse de relations avec les publics

Une politique tarifaire exemplaire pour permettre l'accès de tous à l'Opéra

Une des maisons d'Opéra les moins chères de France

L'Opéra de Dijon, en partenariat avec la Ville de Dijon, a mis en place depuis plusieurs années une politique tarifaire spécifique permettant l'accès au plus grand nombre. Le prix maximum pour un spectacle lyrique est de 57 euros. Le prix le moins cher est à 5,5 euros. Le prix moyen du billet est de 19 euros.

UNE POLITIQUE TARIFAIRE VOLONTARISTE

Tous les spectateurs âgés de moins de 15 ans payent 5,5 euros la place, quel que soit le spectacle, et même pour une place de première catégorie. L'accès au spectacle est gratuit pour les moins de 15 ans, lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de plus de 60 ans ayant acheté un billet plein tarif.

Tous les spectateurs âgés de moins de 26 ans payent 10 euros la place, quel que soit le spectacle, même pour une place de première catégorie.

La Carte Culture, mise en place par Dijon Métropole, permet à tous les étudiants de bénéficier de places de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} série au tarif unique de 5,5 euros quel que soit le spectacle.

Un abonnement jeune est proposé au tarif de 25 euros pour les moins de 26 ans (étudiants ou non) : il donne accès à 5 spectacles au choix, même en première série.

Toute personne en situation de handicap, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de réinsertion professionnelle, les personnes en situation d'apprentissage, les bénéficiaires du RSA bénéficient d'un tarif réduit de 50% sur le prix des places, sur toutes les catégories.

Enfin, un tarif spécial « enseignement » s'applique à tous les spectateurs scolaires. Fixé à 5,5 euros, c'est le moins cher des Opéras de France.

FIDELISATION ET SOUPLESSE

Les abonnements commencent dès 3 spectacles (15% de réduction), et vont jusqu'à 10 spectacles et plus (-30%).

Un abonnement découverte permet à toute personne qui ne s'est jamais abonnée à l'Opéra de Dijon de bénéficier de 3 spectacles au tarif de 30 euros, sur une sélection de spectacles grand public, en 3^{ème} ou 4^{ème} série.

Enfin, la carte liberté (vendue 10 euros) donne accès à tous les spectacles avec une réduction de 15%, dans la limite des places disponibles.

Pour tout achat de places, et jusqu'à trois fois dans la saison, il est possible d'échanger gratuitement ses places pour une autre date, sans justification.

Cette politique sera bien évidemment poursuivie pour les prochaines saisons.

Une politique de communication ambitieuse et novatrice

UN PHOTOGRAPHE EN RESIDENCE

L'Opéra de Dijon a fait le choix d'accueillir en résidence le photographe Gilles Abegg, qui a notamment travaillé comme photographe au plateau pour Peter Brook et a réalisé plusieurs reportages pour l'Abbaye de Royaumont.

Le sens de cette résidence est double :

- A travers le regard de Gilles Abegg à qui chaque année est passée une commande pour la réalisation des visuels de la brochure de saison en fonction des thèmes lyriques et musicaux abordés et dont l'ensemble des visuels permet d'aller à la rencontre du public par des affiches, tracts, etc....
- Grâce au travail sur le plateau de Gilles Abegg, de véritables reportages photographiques sur les répétitions et les représentations sont mis à disposition du public dans les programmes de salle et prochainement sur la bibliothèque numérique de l'Opéra de Dijon.

La résidence de Gilles Abegg se poursuivra sur les prochaines années.

UNE PLATEFORME NUMERIQUE PEDAGOGIQUE ET UNE BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE EN LIGNE

L'Opéra de Dijon a développé depuis 3 saisons une plateforme numérique pédagogique à destination des enseignants. Découverte des métiers de l'Opéra, visite virtuelle mais surtout immersion à 360 degrés multi-caméras au cœur de répétitions d'ouvrages lyriques emblématiques de la saison sont accessibles gratuitement pour tous les établissements scolaires de la région, et sont utilisés par les enseignants comme outils de médiation.

Cette plateforme sera enrichie et développée lors des prochaines saisons.

Par ailleurs, à l'automne 2017, l'Opéra de Dijon va lancer sa bibliothèque numérique en ligne, Opera Back. Ainsi, toutes les données sur les opéras donnés depuis la saison 2008-2009 seront accessibles gratuitement. Programmes de salles, notes d'intention, interview des chefs et metteurs en scènes, textes commandés à des chercheurs et universitaires, photos de répétition, photos de spectacles, extraits sonores et vidéos des productions seront disponibles en ligne. De même, la revue numérique la Fabrique d'Absolu comprenant de très nombreux textes de musicologues, historiens, sociologues, etc. sera accessible gratuitement.

DES ACTIONS DE COMMUNICATION-MARKETING LUDIQUES

Afin de toucher et sensibiliser un public plus jeune et particulièrement les 15-40 ans, l'Opéra de Dijon mène chaque année des actions de communication et marketing plus ludiques. Ainsi ont été mises en place les campagnes suivantes à titre d'exemple : distribution de préservatifs sur le campus aux couleurs de de l'Opéra « Et si vous passiez une nuit avec Don Giovanni », des tatouages éphémères aux couleurs de Rameau, Bach et Mozart, des séances d'écoute en Centre Ville sur des transats.

De façon plus sérieuses des partenariats commerciaux innovants ont été mis en place avec succès avec les Galeries Lafayette (Stand pop-up), Ikea, Décathlon,..., ou encore des clubs sportifs de la région.

UNE PRESENCE ET UNE UTILISATION COMMERCIALE DES RESEAUX SOCIAUX

Lors de la saison 2016-2017, l'Opéra a commencé à mettre en œuvre une politique de communication sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Google+). Un public a été fidélisé par des publications régulières. Une stratégie marketing innovante sur ces réseaux est actuellement en cours d'élaboration et sera déployée au cours des prochaines saisons.

Une politique d'action culturelle novatrice en direction de tous les publics, avec la participation inscrite au cœur de la démarche

UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DES PROJETS SOCIO-ARTISTIQUES MIS EN PLACE DEPUIS 2009 QUI SONT AUJOURD'HUI EXEMPLAIRES

L'Opéra pédagogique

L'Opéra développe depuis six saisons une politique d'éducation artistique et culturelle pour le jeune public, de la maternelle à l'Université. L'Opéra s'appuie sur le renouvellement en 2014 de la convention de partenariat qui le lie à l'Éducation Nationale – Académie de Dijon et développe des projets créatifs et participatifs. Créations artistiques, créations plastiques, parcours thématiques, accès aux répétitions, rencontres, visites des coulisses sont toujours accompagnés de la venue aux spectacles.

En 2014, près de 7000 enfants ont pu ainsi bénéficier d'accompagnement ou de tarifs spéciaux grâce à de véritables projets adaptés.

L'Opéra en famille

L'Opéra développe une politique de développement du public familial, toujours centrée sur la participation. N'est-on pas meilleur spectateur quand on a été, à un moment donné, acteur du spectacle ? C'est la philosophie que développe l'Opéra avec des ateliers pour enfants, des après-midi de découvertes interactifs pour les familles et des journées dédiées (Tous à l'Opéra, journées du patrimoine). Tous ces événements, à des tarifs très accessibles ou gratuits permettent une découverte totale du spectacle vivant, à tous les âges.

L'Opéra accessible

Souhaitant accueillir tous les spectateurs, l'Opéra de Dijon développe également des dispositifs d'accompagnement à destination d'un public en situation de handicap.

Audiodescriptions et visites tactiles, conférences et visites en langue des signes française sont, chaque saison, proposées gratuitement aux spectateurs empêchés. Réalisées par Accès Culture, les audiodescriptions permettent aux spectateurs en situation de handicap visuel d'accéder à l'opéra dans les meilleures conditions possibles. Le dispositif est offert aux personnes en situation de handicap et un tarif de -50 % est proposé au spectateur et son accompagnateur. L'interprétation en langue des signes française est quant à elle proposée sur un opéra dans la saison, accompagnée par une visite et une rencontre. Les événements spéciaux (expositions et inaugurations) sont également proposés avec une interprétation en langue des signes française.

L'Opéra solidaire

Fort de deux conventions de partenariat signées en mai 2014, avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires centre-est et le Centre hospitalier universitaire de Dijon, l'Opéra développe une politique innovante de développement culturel dans plusieurs structures sociales et médico-sociales de Bourgogne. Venues à l'Opéra de personnes détenues pour des visites et répétitions, ateliers au cœur des établissements pénitentiaires, impromptus musicaux dans les couloirs des hôpitaux, concerts spéciaux au sein des maisons de retraite, centre de rééducation, associations... sont autant de projets réalisés en 2014.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE LES PROCHAINES SAISONS

L'Opéra de Dijon souhaite pour les prochaines années devenir un acteur tout à fait exemplaire au niveau européen.

Pour cela, nous souhaitons développer les grands axes suivants, tout en poursuivant évidemment les actions engagées depuis plusieurs saisons :

- Encourager les projets innovants et liés aux nouvelles technologies. Produire nous-même et accueillir des projets novateurs : un opéra innovant
- En sus des projets créatifs et participatifs déjà mis en place chaque saison, inventer un nouveau rendez-vous autour d'un projet participatif de grande ampleur.
- Augmenter encore le nombre de projets participatifs
- Donner plus de lisibilité à notre politique en direction du jeune public entre spectacles, ateliers mais aussi éducation artistique pour tous (concerts commentés/animés)

- Intégrer davantage encore le Développement Culturel au cœur de la maison Opéra avec une participation encore plus importante des équipes dans le partage des savoir-faire.
- Intensifier encore les projets socio-artistiques et le hors les murs.

Ainsi, nous espérons développer la singularité de l'Opéra de Dijon dans ce domaine et le positionner comme une véritable tête de réseau.

Une programmation jeune public dédiée chaque saison

UN ACCES PRIVILÉGIÉ DU JEUNE PUBLIC A LA PROGRAMMATION LYRIQUE

Chaque saison, l'Opéra prévoit des représentations sur le temps scolaire des œuvres lyriques accessibles à un jeune public afin de permettre aux plus éloignés et aux plus jeunes de venir assister à des opéras. Ce sera le cas lors de la saison 2017-2018 pour *Pinocchio* (Boesmans), *Ballet Royal de la Nuit*, *Les Contes d'Hoffmann*, *Simon Boccanegra*, *Pygmalion* et *El Prometeo*. Ce dispositif est d'ores et déjà prévu pour les opéras des saisons à venir.

De plus, l'Opéra a à cœur de proposer des formats lyriques adaptés aux plus jeunes. Ainsi, lors de la saison 2017-2018, le spectacle lyrique *MéChatmorphoses* permettra au jeune public de découvrir en version scénique des œuvres du XVIIème et XVIIIème siècle français, ayant pour thème la métamorphose, avec un ensemble baroque talentueux, l'ensemble Amarilis.

UNE PROGRAMMATION MUSICALE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Tout au long de la saison, de nombreux concerts sont programmés sur le temps scolaire pour permettre l'accès d'un public jeune ou éloigné géographiquement. Des formats spécifiques sont construits avec les artistes pour répondre aux attentes du public le plus jeune (découverte, concerts commentés,...).

LES JEUNES AU CŒUR DE LA CREATION : PARTICIPER POUR MIEUX AIMER

L'Opéra de Dijon est convaincu que c'est en participant à une forme d'expression artistique, en participant au processus créatif que l'imaginaire de l'enfant se nourrit et peut ainsi adhérer par la suite aux œuvres les plus exigeantes. De nombreux exemples menés ces dernières années avec des établissements scolaires difficiles de l'académie l'ont parfaitement démontré.

C'est pourquoi, en 2017-2018, un opéra créé par des enfants grâce à un partenariat avec une école primaire, sera présenté sur la grande scène de l'Opéra de Dijon. C'est le projet « Nous n'irons pas à l'Opéra » composé par Isabelle Aboulker.

Par ailleurs, tout au long de l'année, de très nombreux ateliers de création sont menés dans les écoles mais aussi les maisons de quartier, et donnent lieu à une présentation publique dans un des espaces de l'Opéra de Dijon.

Le numérique pour aller à la rencontre des œuvres, autrement

UNE PLATEFORME NUMERIQUE PEDAGOGIQUE ET UNE BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE EN LIGNE

L'Opéra de Dijon a développé depuis 3 saisons une plateforme numérique pédagogique à destination des enseignants. Découverte des métiers de l'Opéra, visite virtuelle mais surtout immersion à 360 degrés multi-caméras au cœur de répétitions d'ouvrages lyriques emblématiques de la saison sont accessibles gratuitement pour tous les établissements scolaires de la région, et sont utilisés par les enseignants comme outils de médiation.

Cette plateforme sera enrichie et développée lors des prochaines saisons.

Par ailleurs, à l'automne 2017, l'Opéra de Dijon va lancer sa bibliothèque numérique en ligne, Opera Back. Ainsi, toutes les données sur les opéras donnés depuis la saison 2008-2009 seront accessibles gratuitement. Programmes de salles, notes d'intention, interview des chefs et metteurs en scènes, textes commandés à des chercheurs et universitaires, photos de répétition, photos de spectacles, extraits sonores et vidéos des productions seront disponibles en ligne. De même, la revue numérique la Fabrique d'Absolu comprenant de très nombreux textes de musicologues, historiens, sociologues, etc.... sera accessible gratuitement.

LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'IMMERSION AVEC CAPPELLA MEDITERRANEA

La résidence de Cappella Mediterranea va permettre une nouvelle forme d'accès aux œuvres lyriques et musicales grâce au numérique. Ainsi, sont d'ores et déjà envisagées des immersions au cœur des répétitions en réalité virtuelle sur scène et en fosse. De nouveaux formats de captations sont à l'étude avec des producteurs audiovisuels.

LA DIFFUSION D'OPÉRAS EN RÉGION

La retransmission chaque saison de productions de l'Opéra de Dijon en Région est évidemment un élément clé pour aller là où il n'est pas possible d'emmener des productions lyriques. Plutôt que ce public soit amené à assister à la projection des productions du Metropolitan Opera de New-York, il convient de faire en sorte que lui soit proposée la retransmission d'ouvrages emblématiques présentés à l'Opéra de Dijon.

Ainsi, il est tout à fait possible d'envisager des partenariats avec des réseaux de salles de cinéma en région et de projeter les captations réalisées tout au long des saisons.

Par ailleurs, sera également envisagée la retransmission de la dernière production de la saison, hors les murs, en extérieur, dans des Villes de la Région grâce à un partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Renforcer les liens avec le territoire

Une activité de diffusion en région Bourgogne Franche-Comté

LE CHŒUR PRESENT SUR LE TERRITOIRE

L'Opéra de Dijon développera des concerts du chœur de l'Opéra en Région, sur le modèle des actions menées lors de la saison 2016-2017, où non seulement un cycle des cantates de Bach avait été donné en Franche-Comté, mais aussi où le chœur s'était produit au Théâtre d'Auxerre dans la petite messe solennelle de Rossini.

Ainsi, en 2017-2018, le chœur se produira dans un programme de musique américaine à Montceau-les-Mines, puis en oratorio avec l'Orchestre Dijon Bourgogne à Comblanchien.

D'autre part, l'Opéra de Dijon est en train de développer de nouvelles formes lyriques légères et itinérants destinées à la diffusion régionale pour laquelle l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté a été sollicitée afin de permettre cette diffusion.

Enfin, les nouvelles forces proposées par l'Opéra à partir de la saison 2017-2018 sont destinées à être proposées aux différentes scènes régionales comme notamment Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon avec qui une politique de diffusion annuelle a vu le jour depuis deux saisons.

Un travail en réseau

PARTENARIATS ARTISTIQUES AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

L'Opéra de Dijon a su mettre en place des partenariats artistiques et de circulation des publics fructueux avec des acteurs régionaux de premier plan, comme le Théâtre Dijon Bourgogne-CDN, la Minoterie (pôle Jeune public), les Deux Scènes de Besançon (scène nationale), la Vapeur (scène de musiques actuelles de Dijon), en travaillant sur la complémentarité des programmations et les passerelles pour le public, chacun gardant son domaine d'excellence. Cela a même conduit à la création du label Scènes de Dijon, mettant en lumière les nouvelles créations réalisées par la collaboration directe entre les différentes structures de production dijonnaises.

Par ailleurs, dès 2017-2018, plusieurs projets sont menés en collaboration avec la Cité de la Voix (Vézelay), comme l'organisation du concours Nouvelles Voix 2018 sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté, mais aussi une coproduction d'un spectacle jeune public dont la résidence de création se déroulera à Vézelay et la création à l'Opéra de Dijon. Ce type de collaboration sera évidemment recherché les saisons suivantes.

Enfin, une partie de la programmation chorégraphique de l'Opéra de Dijon est élaborée conjointement avec Art Danse CDCN de Bourgogne Franche-Comté, permettant la recherche de nouveaux publics, le croisement des esthétiques, la programmation d'artistes émergents sur une grande scène de dimension européenne. Cette collaboration est évidemment amenée à se poursuivre.

PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU CHAMP EDUCATIF ET SOCIAL

L'Opéra de Dijon a mis en place depuis plusieurs saisons, des conventions pluriannuelles avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Centre Est, le CHU François Mitterrand de Dijon.

Par ailleurs, de nombreuses collaborations avec les structures de proximité du champ social et éducatif ont été mises en œuvre depuis plusieurs années, et seront naturellement poursuivies. En témoigne par exemple le partenariat avec le festival mode de vies.

Une collaboration renforcée avec les artistes régionaux

L'Opéra a accueilli régulièrement des artistes de la région : Orchestre Dijon Bourgogne –avec qui une convention court jusqu'en 2020-, Traversées Baroques (ensemble baroque régional associé), mais aussi les chœurs Aedes et Arsys, le quatuor Manfred, l'ensemble Gilles Binchois, les metteurs en scène Ismaël Gutierrez, Jean-Philippe Naas, Claire Simard, Aline Reviraud, les 21 artistes de la région qui mènent régulièrement des actions culturelles sur l'ensemble du territoire avec l'Opéra..., et l'emploi de nombre de choristes supplémentaires issus de la Région, ainsi que tous les projets d'insertion professionnelle avec les étudiants du PESM et du CRR. Cette politique menée depuis plusieurs années sera évidemment poursuivie.

Une saison type

La saison 2017-2018 représente la première saison type de l'Opéra de Dijon dans le cadre du conventionnement Théâtre Lyrique d'Intérêt National.

Ainsi la saison 2017-2018 comprend :

95 levers de rideau dont 80 levers de rideau sur sa scène principale.

7 productions lyriques pour 33 représentations soit 38.389 places offertes

dont 4 nouvelles productions déléguées

- *Les Contes d'Hoffmann* de Jacques Offenbach, arrangés adaptés et réinterprétés par Fabien Touchard et Mikaël Serre (collaborateur régulier de Thomas Ostermeier)
- *Simon Boccanegra* de Giuseppe Verdi, mis en scène par Philipp Himmelmann et dirigé par Roberto Rizzi Brignoli
- *Pygmalion* de Jean-Philippe Rameau et *Les Fêtes de Paphos* de Jean-Joseph Cassanéa de Mondonville, mis en scène par Robyn Orlin, dirigés par Emmanuelle Haïm (artiste associée), en coproduction avec l'Opéra de Lille, le Théâtre de Caen et les Théâtres de la Ville de Luxembourg
- *El Prometeo* de Antonio Draghi, mis en scène par Gustavo Tambascio et dirigé par Leonardo Garcia Alarcon, artiste en résidence

Dont 3 coproductions

- *Pinochio* de Philippe Boesmans, dirigé par Emilio Pomarico, mis en scène par Joël Pommerat, en coproduction avec le Festival d'Aix en Provence, le Théâtre Royal de la Monnaie (Bruxelles), et l'Opéra national de Bordeaux
- *Le Ballet Royal de la Nuit*, dirigé par Sébastien Daucé et mis en scène par Francesca Lattuada, coproduction avec le Théâtre de Caen et Château de Versailles Spectacles
- *MéChatmorphoses*, dirigé par Héloïse Gaillard et mis en scène par Tami Troman, coproduction avec Opéra de Rennes, Opéra du Grand Avignon, la Cité de la Voix

36 concerts symphoniques et de musique de chambre dont :

- 8 concerts des Dissonances – David Grimal, artistes en résidence
- 1 concert de Cappella Mediterranea – Leonardo Garcia Alarcon, artiste en résidence
- 2 concerts de Brice Pauset, compositeur en résidence
- 2 concerts d'Anima Eterna Brugge – Jos van Immerseel, artistes associés
- 1 concert des Traversées Baroques- Etienne Meyer, artistes associés
- 6 concerts de l'Orchestre Dijon Bourgogne, artistes associés

5 spectacles de danse contemporaine dont :

- 1 création française, *Kreatur* de Sasha Walz, en coproduction avec Festpielhaus St. Pölten, le Grand Théâtre de Luxembourg et l'Opéra de Lille

21 représentations scolaires

– ANNEXE II –
MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 7 est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 10 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Projet n° (dans le cadre d'un programme d'actions présentation des objectifs et des d'indicateurs par projet)	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles				
			2018	2019	2020	2021	2022
L'Opéra de Dijon cherchera à inscrire son action dans les réseaux de coproduction, en poursuivant la mise en place des partenariats territoriaux de proximité avec les acteurs locaux et des structures de production et de diffusion des régions voisines. De même, l'Opéra de Dijon veillera à s'inscrire dans des réseaux professionnels nationaux, européens et extra-européens (échanges d'information, collaborations spécifiques, etc.)	Participer à des coproductions symphoniques, lyriques et/ou chorégraphiques afin de contribuer à une meilleure diffusion des œuvres et des artistes à l'échelle nationale et internationale	Nombre de coproductions lyriques sur l'année	4	4	3	4	4
		Nombre de productions déléguées lyriques sur l'année	4	3	3	4	4
		Nombre de coproductions symphoniques sur l'année	3	4	3	3	3
L'Opéra de Dijon met en œuvre un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle dans un esprit de démocratisation artistique	Élargir le public de l'Opéra, en terme générationnel, sociologique et territorial	Nombre d'élèves concernés par ces actions	2200	2200	2200	2200	2200
		Nombre d'élèves accueillis à l'Auditorium	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
		Nombre d'actions organisées auprès des publics scolaires	150	150	150	150	150
		Nombre d'actions organisées auprès des publics empêchés (handicap physique, mental ou psychique)	50	50	50	50	50
L'Opéra de Dijon s'engage à accueillir en résidence au moins une compagnie indépendante dans le domaine musical, développant notamment une esthétique liée aux écritures artistiques d'aujourd'hui et/ou au moins un compositeur	Développer une présence artistique sur le territoire communal et régional afin de soutenir un processus de création et/ou de valorisation du répertoire symphonique et/ou lyrique	Nombre d'équipes accueillies en résidence	2	2	2	2	2
		Nombre d'artistes accueillis en résidence	4	4	4	4	4
		Nombre d'équipes accueillies en tant qu'ensemble associé	4	4	4	4	4
		Nombre d'artistes accueillis en tant qu'artiste associé	2	2	2	2	2
		Nombre de compositeur en résidence	1	1	1	1	1
		Nombre d'actions de sensibilisation dans ce cadre	6	6	6	6	6
		Nombre de programmes issus des résidences et des associations	15	15	15	15	15

ANNEXE III – BUDGET PREVISIONNEL 2019

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60. Achats	2 497 859 €	70. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	1 995 000 €
Prestations de services	1 945 570 €		
Achats matières et fournitures	532 289 €	74. Subvention d'exploitation	8 720 000 €
Autres fournitures	20 000 €	Etat :	
61. Services extérieurs	785 304 €	DRAC Bourgogne – Franche-Comté	800 000 €
Locations	544 949 €		
Entretien et réparation	172 150 €	Régions(s) :	
Assurance	42 000 €	- CR Bourgogne - Franche-Comté	1 200 000 €
Documentation	26 205 €	Département(s) :	
		- CD Côte d'Or	50 000 €
62. Autres Services Extérieurs	1 129 318 €	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunération intermédiaires et honoraires	255 673 €	-	
Publicité, publication	226 765 €	Commune(s) :	
Déplacements, missions	639 380 €	- Ville de Dijon	6 670 000 €
Services bancaires, autres	7 500 €		
		Organismes sociaux (détailler)	
63. Impôts et taxes	356 741 €	-	
Impôts e taxes sur rémunération	355 941 €	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	800 €	-	
64. Charges de personnel	5 594 120 €	L'Agence de services et de paiement (ASP – emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	3 345 708 €	Autres Etablissements Publics	
Charges sociales	2 173 662 €		
Autres charges de personnel	74 751 €	75. Autres produits de gestion courante	284 301 €
65. Autres charges de gestion courante	273 460 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66. Charges financières	2 000 €	76. Produits financiers	
67. Charges exceptionnelles	15 000 €	77. Produits exceptionnels	155 699 €
68. Dotation aux amortissements et provisions	501 198 €	78. reprise sur amortissements et provisions	
69. Impôts sur bénéfices (IS) ; participation des salariés		79. Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	11 155 000 €	TOTAL DES PRODUITS	11 155 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86. Emplois des contributions volontaires en nature		87. Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
TOTAL	11 155 000 €	TOTAL	11 155 000 €
La subvention de 800 000 euros représente 7,17 % du total des produits : (Montant attribué / total des produits) x 100			

ANNEXE III – BUDGET PREVISIONNEL 2020

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60. Achats	2 435 390 €	70. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	1 650 893 €		
Prestations de services	1 896 914 €				
Achats matières et fournitures	518 977 €	74. Subvention d'exploitation	9 020 000 €		
Autres fournitures	19 500 €	Etat :			
61. Services extérieurs	765 664 €	DRAC Bourgogne – Franche-Comté	1 100 000 €		
Locations	531 320 €				
Entretien et réparation	167 845 €	Régions(s) :			
Assurance	40 950 €	- CR Bourgogne - Franche-Comté	1 200 000 €		
Documentation	25 550 €	Département(s) :			
		- CD Côte d'Or	50 000 €		
62. Autres Services Extérieurs	1 101 075 €	Intercommunalité(s) : EPCI			
Rémunération intermédiaires et honoraires	249 279 €	-			
Publicité, publication	221 094 €	Commune(s) :			
Déplacements, missions	623 390 €	- Ville de Dijon	6 670 000 €		
Services bancaires, autres	7 312 €				
		Organismes sociaux (détailler)			
63. Impôts et taxes	347 819 €	-			
Impôts e taxes sur rémunération	347 039 €	Fonds européens			
Autres impôts et taxes	780 €	-			
64. Charges de personnel	5 454 218 €	L'Agence de services et de paiement (ASP – emplois aidés-)			
Rémunération des personnels	3 262 035 €	Autres Etablissements Publics			
Charges sociales	2 119 301 €				
Autres charges de personnel	72 881 €	75. Autres produits de gestion courante	235 264 €		
65. Autres charges de gestion courante	266 621 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs			
		Aides privées			
66. Charges financières	2 000 €	76. Produits financiers			
67. Charges exceptionnelles	20 000 €	77. Produits exceptionnels	128 843 €		
68. Dotation aux amortissements et provisions	642 212 €	78. reprise sur amortissements et provisions			
69. Impôts sur bénéfices (IS) ; participation des salariés		79. Transfert de charges			
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES			
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	11 035 000 €	TOTAL DES PRODUITS	11 035 000 €		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86. Emplois des contributions volontaires en nature		87. Contributions volontaires en nature			
860. Secours en nature		870. Bénévolat			
861. Mise à disposition gratuite de biens et services		871. Prestations en nature			
862. Prestations					
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature			
TOTAL	11 035 000 €	TOTAL	11 035 000 €		
La subvention de 1 100 000 euros représente 9,97 % du total des produits : (Montant attribué / total des produits) x 100					

ANNEXE III – BUDGET PREVISIONNEL 2021

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60. Achats	2 508 188 €		70. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	1 786 078 €	
Prestations de services	1 953 615 €				
Achats matières et fournitures	534 490 €		74. Subvention d'exploitation	9 170 000 €	
Autres fournitures	20 083 €		Etat :		
61. Services extérieurs	788 551 €		DRAC Bourgogne – Franche-Comté	1 250 000 €	
Locations	547 203 €				
Entretien et réparation	172 862 €		Régions(s) :		
Assurance	42 174 €		- CR Bourgogne - Franche-Comté	1 200 000 €	
Documentation	26 313 €		Département(s) :		
			- CD Côte d'Or	50 000 €	
62. Autres Services Extérieurs	1 133 988 €		Intercommunalité(s) : EPCI		
Rémunération intermédiaires et honoraires	256 730 €				
Publicité, publication	227 703 €		Commune(s) :		
Déplacements, missions	642 024 €		- Ville de Dijon	6 670 000 €	
Services bancaires, autres	7 531 €				
			Organismes sociaux (détailler)		
63. Impôts et taxes	358 216 €				
Impôts et taxes sur rémunération	357 413 €		Fonds européens		
Autres impôts et taxes	803 €				
64. Charges de personnel	5 607 254 €		L'Agence de services et de paiement (ASP – emplois aidés-)		
Rémunération des personnels	3 359 543 €		Autres Etablissements Publics		
Charges sociales	2 182 651 €				
Autres charges de personnel	75 060 €		75. Autres produits de gestion courante	254 529 €	
65. Autres charges de gestion courante	274 591 €		Dont cotisations, dons manuels ou legs		
			Aides privées		
66. Charges financières	2 000 €		76. Produits financiers		
67. Charges exceptionnelles	25 000 €		77. Produits exceptionnels	139 393 €	
68. Dotation aux amortissements et provisions	642 212 €		78. reprise sur amortissements et provisions		
69. Impôts sur bénéfices (IS) ; participation des salariés			79. Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	11 350 000 €		TOTAL DES PRODUITS	11 350 000 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86. Emplois des contributions volontaires en nature			87. Contributions volontaires en nature		
860. Secours en nature			870. Bénévolat		
861. Mise à disposition gratuite de biens et services			871. Prestations en nature		
862. Prestations					
864. Personnel bénévole			875. Dons en nature		
TOTAL	11 350 000 €		TOTAL	11 350 000 €	
La subvention de 1 250 000 euros représente 11,01 % du total des produits : (Montant attribué / total des produits) x 100					

ANNEXE III – BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60. Achats	2 713 011 €	70. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	1 888 491 €
Prestations de services	2 113 151 €		
Achats matières et fournitures	578 138 €	74. Subvention d'exploitation	9 470 000 €
Autres fournitures	21 723 €	Etat :	
61. Services extérieurs	852 946 €	DRAC Bourgogne – Franche-Comté	1 400 000 €
Locations	591 888 €		
Entretien et réparation	186 978 €	Régions(s) :	
Assurance	45 618 €	- CR Bourgogne - Franche-Comté	1 350 000 €
Documentation	28 462 €	Département(s) :	
		- CD Côte d'Or	50 000 €
62. Autres Services Extérieurs	1 226 591 €	Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunération intermédiaires et honoraires	277 695 €		
Publicité, publication	246 297 €	Commune(s) :	
Déplacements, missions	694 453 €	- Ville de Dijon	6 670 000 €
Services bancaires, autres	8 146 €		
		Organismes sociaux (détailler)	
63. Impôts et taxes	387 468 €		
Impôts e taxes sur rémunération	386 599 €	Fonds européens	
Autres impôts et taxes	869 €		
64. Charges de personnel	6 075 968 €	L'Agence de services et de paiement (ASP – emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	3 633 889 €	Autres Etablissements Publics	
Charges sociales	2 360 890 €		
Autres charges de personnel	81 189 €	75. Autres produits de gestion courante	269 123 €
65. Autres charges de gestion courante	297 014 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66. Charges financières	2 000 €	76. Produits financiers	
67. Charges exceptionnelles	30 000 €	77. Produits exceptionnels	147 386 €
68. Dotation aux amortissements et provisions	190 000 €	78. reprise sur amortissements et provisions	
69. Impôts sur bénéfices (IS) ; participation des salariés		79. Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	11 775 000 €	TOTAL DES PRODUITS	11 775 000 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86. Emplois des contributions volontaires en nature		87. Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
TOTAL	11 775 000 €	TOTAL	11 775 000 €
La subvention de 1 400 000 euros représente 11,89 % du total des produits : (Montant attribué / total des produits) x 100			

ANNEXE III – BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60. Achats	2 776 416 €		70. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	1 904 877 €	
Prestations de services	2 162 537 €				
Achats matières et fournitures	591 649 €		74. Subvention d'exploitation	9 720 000 €	
Autres fournitures	22 230 €		Etat :		
61. Services extérieurs	872 880 €		DRAC Bourgogne – Franche-Comté	1 500 000 €	
Locations	605 721 €				
Entretien et réparation	191 348 €		Régions(s) :		
Assurance	46 684 €		- CR Bourgogne - Franche-Comté	1 500 000 €	
Documentation	29 127 €		Département(s) :		
			- CD Côte d'Or	50 000 €	
62. Autres Services Extérieurs	1 255 258 €		Intercommunalité(s) : EPCI		
Rémunération intermédiaires et honoraires	284 185 €		-		
Publicité, publication	252 053 €		Commune(s) :		
Déplacements, missions	710 683 €		- Ville de Dijon	6 670 000 €	
Services bancaires, autres	8 336 €				
			Organismes sociaux (détailler)		
63. Impôts et taxes	396 524 €		-		
Impôts e taxes sur rémunération	395 635 €		Fonds européens		
Autres impôts et taxes	889 €		-		
64. Charges de personnel	6 217 967 €		L'Agence de services et de paiement (ASP – emplois aidés-)		
Rémunération des personnels	3 718 815 €		Autres Etablissements Publics		
Charges sociales	2 416 065 €				
Autres charges de personnel	83 087 €		75. Autres produits de gestion courante	271 458 €	
65. Autres charges de gestion courante	303 956 €		Dont cotisations, dons manuels ou legs		
			Aides privées		
66. Charges financières	2 000 €		76. Produits financiers	0 €	
67. Charges exceptionnelles	30 000 €		77. Produits exceptionnels	148 665 €	
68. Dotation aux amortissements et provisions	190 000 €		78. reprise sur amortissements et provisions		
69. Impôts sur bénéfices (IS) ; participation des salariés			79. Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	12 045 000 €		TOTAL DES PRODUITS	12 045 000 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86. Emplois des contributions volontaires en nature			87. Contributions volontaires en nature		
860. Secours en nature			870. Bénévolat		
861. Mise à disposition gratuite de biens et services			871. Prestations en nature		
862. Prestations					
864. Personnel bénévole			875. Dons en nature		
TOTAL	12 045 000 €		TOTAL	12 045 000 €	
La subvention de 1 500 000 euros représente 12,45 % du total des produits : (Montant attribué / total des produits) x 100					